
**Règlement numéro 2026-463 décrétant
une dépense de 219 807 \$ et un emprunt
de 219 807 \$ pour consolider le déficit
accumulé au 31 décembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est a constaté un déficit accumulé au 31 décembre 2025 à la suite la vérification comptable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consolider ce déficit accumulé par l'adoption d'un règlement d'emprunt conformément aux dispositions applicables;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller M. **Daniel Martin** et qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 219 807 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 219 807 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Elaine Thivierge
Mairesse



Mélisa Camiré
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 1^{er} juin 2026

Adoption du règlement : 6 juillet 2026

Approbation du MAMH : 2 septembre 2026

Entrée en vigueur : 14 septembre 2026

Avis public : 14 septembre 2026